



Compte rendu du Comité Syndical de l'APTV
Vendredi 05 juin 2009 – 16h00
Salle des Fêtes – **Bourg Saint Maurice**

Le Conseil Syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 28 mai 2009, s'est réuni le vendredi 05 juin 2009 à 16h00 – Salle des fêtes à Bourg Saint Maurice sous la présidence de Hervé Gaymard, Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués siégeant :

Jacques Laurent - Bonneval
Xavier Bonnet Eymard - C.C. C. A – La Côte d'Aime
Gérard Collin - C.C. C. A – Peisey Nancroix
Lucien Spigarelli - C.C. C. A – Aime
Armand Traissard - C.C. C. A – Montgirod
Jean Yves Morin - C.C. V.A – Aigueblanche
André Pointet - C.C. V.A – Aigueblanche
Robert Vorger - C.C. V.A - Les Avanchers
Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie
François Dunand - Feissons sur Isère
Hubert Fraticelli - Fontaine le Puits
Georges Saint Germain - Hautecour
Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez
Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy
Gilles Flandin - M.I.H.T – Les Chapelles
Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T – Villaroger
Henri Borlet - Notre Dame du Pré
Thierry Thomas - Pralognan
Jean Pierre Mirande - Saint Marcel
Alexandra Hudry - Saint Martin de Belleville
Thierry Brunier - Saint Oyen
Raymond Chevronnet - Salins les Thermes
Jean Pierre Canova - Bozel
Corinne Maironi Gonthier - C.C. C. A – Aime
Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie
Philippe Arpin - M.I.H.T - Seez
Jean Claude Fraissard - M.I.H.T - Montvalezan
Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice
Daniel Miedan Peisey - C.C. C. A – Landry
Thierry Monin - Les Allues
Olivier Zaragoza - M.I.H.T - Tignes
Georges Danis - Villarlurin

Titulaires excusés :

Jacqueline Poletti – Conseil Général
Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise
Jean Pierre Vibert - Montagny
Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie
André Plaisance - Saint Martin de Belleville
Philippe Nivelles - Moûtiers
René Ruffier Lanche -Champagny
Gilbert Blanc Tailleur - Saint-Bon-Tarentaise
Guillaume Briland - Brides les Bains
Jean Laymond - Le Bois

Fabrice Pannekoucke - Saint Jean de Belleville
Jean René Benoit - Le Planay
Nicolas Briancon Marjollet - C.C. C. A – Macôt

Titulaires absents:

Sylvie Maitre - C.C. C. A – Macôt
Paul Guillard - C.C. V.A – La Léchère
Patrick Bérard - Moûtiers
Christian Seigle Ferrand - Bozel
Georges Couget - C.C. C. A - Granier
Roger Poussin - C.C. C. A – Bellentre
Véronique Gensac - C.C. C. A – Valezan
Pascal Dunand - Feissons sur Salins
Jean François Rochaix - C.C. V.A – La Léchère
Danielle Jocallaz - La Perrière
Christian Raffort - Les Allues
Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes
Marc Bauer - M.I.H.T – Val d'Isère
Gérard Mattis - M.I.H.T – Val d'Isère

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric Laruzac – Directeur APTV

Hervé Gaymard ouvre la séance en proposant d'ajouter un point à l'ordre du jour – une demande de subvention pour la réalisation des agendas culturels saison 2009-2010 et destiné à la population locale.

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 5 FEVRIER 2009

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du comité syndical du 05 février 2009.

2 – EVOLUTION DU POSTE DE MME SONIA COUTAZ ET PRIMES ASSOCIEES

Monsieur le Président rappelle que depuis la création de l'APTV en mars 2005, le fonctionnement de la structure nécessite l'emploi d'un chargé de mission « Forêt Paysage » pour assurer notamment :

.l'animation et la coordination de l'ensemble de la démarche Charte Forestière de Territoire, ainsi que toutes les actions en lien avec le bois et la forêt ; bois énergie, plan de mobilisation des bois, démarche en forêt privée, promotion du câble, lien avec le plan forêt filière bois du Conseil Général ...

.la mise en oeuvre des projets et partenariat autour du paysage; charte paysagère, observatoire, soutien aux communes, ...

.la réalisation de différentes actions de développement durable ; circulation des engins à moteur en espaces naturels, soutien aux porteurs de projets (croqueurs de pomme, CETA, vignes,...),

.autres projets de développement durable (mémento des espaces naturels, transports, ...).

Afin de poursuivre les actions en cours, tout en inscrivant le développement durable au centre des préoccupations de l'APTV, il est proposé de créer un poste statutaire de technicien supérieur à temps complet au sein de l'APTV à compter du 1^{er} octobre 2009.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2009.

Il est proposé au Conseil Syndical :

- . de créer le poste statutaire de technicien supérieur à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2009
- . de modifier le tableau des emplois,

Le Comité Syndical, après délibéré à l'unanimité :

- . décide la création d'un poste de technicien supérieur statutaire à temps complet,
- . décide la modification du tableau des effectifs,
- . décide la mise en place de l'ISS et la PSR,
- . précise que les conditions de rémunération, de durée de carrière, d'avancement et d'autres, dispositions seront fixées conformément aux règles en vigueur,
- . charge le Président de l'exécution de cette décision,
- . autorise le Président à mettre en stage Sonia Coutaz.

3 – STAGIAIRE ET INDEMNITE

Monsieur le Président rappelle que l'APTV est régulièrement sollicitée par des personnes désirant effectuer un stage dans le cadre de leurs études ou formations. Afin de répondre favorablement à certaines demandes qui correspondent à des besoins de l'APTV et d'accueillir ces stagiaires au sein de notre syndicat, il est nécessaire de signer une convention de stage avec les établissements scolaires, universitaires ou de formation. Pour les stages inférieurs à 3 mois, il n'existe pas d'obligation d'indemnités, contrairement aux stages de plus de 3 mois.

Monsieur le Président précise que l'APTV a actuellement en stage Mlle Camille Gustin de Brides Les Bains, malvoyante qui réalise différentes tâches de secrétariat grâce à un équipement spécifique et beaucoup de motivation.

Afin de faciliter le fonctionnement de l'APTV et d'avoir une réactivité face aux besoins et demandes de stage, il est proposé de pouvoir sur les années (2009-2013):

- . prendre des stagiaires selon les possibilités et besoins de l'APTV,
- . verser une indemnité de stage dans le cadre de la législation en vigueur.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- . l'autorisation de prendre des stagiaires suivant les disponibilités et besoins de l'APTV
- . le versement de l'indemnité de stage conformément à la législation en vigueur.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR MATERIEL : ENSEMBLE DE REPRODUCTION ET COMMUNICATION –

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que depuis fin 2005, mais aussi auparavant dans le cadre du CGD, une part importante de la communication de l'APTV est réalisée en interne avec les moyens de la structure ; lettre de communication, documents de travail, documents de communication divers , flyers, ...

La réussite du Projet de Territoire passe par cette large communication qui permet une meilleure implication des acteurs locaux. Centré autour de l'animation territoriale CDRA-CTS qui constitue le pivot des politiques de développement, s'appuie les chargées de missions thématiques aidées dans le cadre des politiques régionales : tourisme, patrimoine, forêt-paysage, ...

Ainsi, pour poursuivre et développer la réalisation en interne de différents documents, l'APTV doit pouvoir utiliser un matériel de qualité permettant copie couleur, tris, agrafage central, ...

Dans ce contexte et après étude du matériel et des coûts, il apparaît nécessaire d'acheter un matériel couleur avec différentes options (tris, agrafage central, ...).

Il est précisé que la dépense est inscrite au BP investissement 2009.

Il est proposé au Conseil Syndical d'acheter ce matériel de reproduction et communication d'un montant maximum de 10 000 € HT et de solliciter une aide de 50% auprès de la Région.

Le Conseil Syndical, après délibéré à l'unanimité :

- . vote l'achat du dit matériel pour un montant maximum de 10.000 € TTC,
- . autorise Mr le Président à passer commande et à signer le bon de commande,
- . sollicite de la Région Rhône-Alpes la subvention correspondante de 50 %.

5 – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Le Président propose de pouvoir ouvrir une ligne de trésorerie de 85 000 € maximum.

Cette ouverture de crédit à court terme est destinée à faciliter l'exécution du budget, afin de pallier une insuffisance temporaire de liquidité et répondre aux divers besoins, avant que les collectivités n'aient acquitté leurs participations ou que les subventions des divers partenaires ne soient perçues.

Les ressources de ce concours sont affectées en trésorerie hors budget.

Toutes les délégations utiles pour la réalisation de cet emprunt (signature du contrat, acceptation des conditions afférentes, ...) seront conférées au président ou à son représentant.

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité :

- . l'autorisation d'ouverture d'une ligne de crédit de 85 000 € maximum
- . charge le Président de consulter les établissements bancaires pour souscrire aux meilleures conditions.

6 – CONVENTION POUR L'UTILISATION DE LA BASE ESTIVALE DE SECOURS HELIPORTE DE COURCHEVEL

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs années, et faisant suite à une opération initiée par l'association des maires Tarentaise-Vanoise, l'APTV participe au financement de la Sécurité Civile sur la base de secours hélicoptères de Courchevel.

Ainsi, un projet de convention entre le Syndicat Arlysère, SAF Hélicoptères, la protection civile et l'APTV vise à poursuivre l'action. Cette convention définit les modalités pour l'hébergement de l'hélicoptère de la Sécurité Civile détaché durant les mois d'été (juillet-août), cet hébergement a lieu dans les locaux de l'altiport de Courchevel et est assuré par le SAF.

La charge pour l'APTV et Arlysère est de 10.200 € chacun. Le Conseil Général apporte une subvention de 50 % sur cette opération.

Il est proposé au Conseil Syndical de mettre en œuvre l'action et d'autoriser le Président à signer la dite convention.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité : (les Conseillers régionaux ne prennent pas part au vote)

- . décide de mettre en œuvre l'action
- . autorise le Président à signer la convention présentée ainsi que tous les documents afférents à cette affaire,
- . sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de 50 %.

7 – PLAN PASTORAL DE TERRITOIRE : VALIDATION DU PROGRAMME, ANIMATION POUR SA MISE EN ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Plan Pastoral Territorial est l'outil proposé par la Région Rhône Alpes pour le soutien aux pratiques pastorales et le maintien des espaces pastoraux.

En décembre 2007, l'APTV a validé la mise en place d'un Plan Pastoral de Territoire à l'échelle de ses 43 communes et la mise en place d'un Comité de Pilotage PPT.

Après appel d'offre, la mission de réalisation du PPT Tarentaise a été confiée au groupement Chambre d'Agriculture - Société d'Economie Alpestre de la Savoie.

A partir d'une large concertation locale et d'un appel à projets (été automne 2008), ce plan vise des objectifs d'amélioration pastorale et une programmation pluriannuelle des crédits régionaux : équipements, desserte, foncier, conditions de travail, actions agroenvironnementales, multi-usages des espaces...

Le Comité de Pilotage a été amené à écarter certaines orientations, telles que les restaurations de chalets d'alpages sans utilisation, agricoles. Le goudronnage même partiel des pistes d'alpages n'a pu être pris en considération par la Région, malgré les demandes du comité de pilotage PPT.

Le 14 mai dernier, le Comité de Pilotage du PPT a validé le programme défini. Ainsi, le PPT Tarentaise sera présenté en Comité Ad'Hoc régional le 12 juin prochain, sa mise en œuvre devrait débuter dès cet été 2009.

Après une validation locale, le PPT Tarentaise sera présenté en Comité ad'hoc régional très prochainement et sa mise en œuvre devrait pouvoir débuter dès cet été 2009.

Le programme proposé a évolué par rapport à la note de synthèse envoyée en raison de la demande stricte de la Région de respecter les taux et le montant totale des aides, de la nécessité de prendre en compte les projets de valorisation des alpages dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire portés par l'APTV.

Programme PPT Tarentaise

L'aide régionale est associée systématiquement à une aide européenne Feader de la moitié de l'aide régionale.

En final, les taux de subvention proposés respectent les grands principes des contrats menés par l'APTV ; les actions transversales, avec la dimension territoriale la plus large sont favorisées, les actions localisées (travaux notamment) présentent des taux de subvention moindre, mais qui atteignent malgré tout pour l'essentiel des actions plus de 50 % (aides Région plus Feader).

Pour les subventions aux communes, une modulation existe selon la richesse de la collectivité (classement du Conseil Général).

Des avenants au programme seront possibles tout au long des 5 années du PPT.

VOLET 1 : ANIMATION, ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET EXPERIMENTATION

	MONTANT ACTIONS	RRA - PPT			FEADER/RRA		Taux aide	Auto finance- ment
		Montant éligible	Taux	Implication	Taux	Implication		
Action N°1 : ANIMATION DU PPT								
1.1 ANIMATION DU PPT	100 000	100 000	80,0%	80 000	0,0%	-	80,0%	20,0%
TOTAL	100 000	100 000	80,0%	80 000	0,0%	-		
Action N°2 : STRUCTURATION DES ACTEURS PASTORAUX								
21. STRUCTURATION COLLECTIVE	20 000	20 000	50,0%	10 000	25,0%	5 000	75,0%	25,0%
22. CREATION SICA DE TARENTEISE	10 000	10 000	50,0%	5 000	25,0%	2 500	75,0%	25,0%
TOTAL	30 000	30 000		15 000		7 500		
Action N°3 : EXPERIMENTATION / ETUDES								
31. EXPERIMENTATION	200 000	200 000	45,0%	90 000	22,5%	45 000	67,5%	32,5%
32. ETUDE	150 000	150 000	40,0%	60 000	20,0%	30 000	60,0%	40,0%
33. ANIMATION "ZONES HUMIDES" - Pour mémoire	230 000							
TOTAL	580 000	350 000		150 000		75 000		
TOTAL Volet 1	710 000	480 000	51,0%	245 000	17,2%	82 500	68,2%	31,8%

VOLET 2 : PROJETS D'AMELIORATIONS PASTORALES

	MONTANT ACTIONS	RRA - PPT			FEADER/RRA		Taux aide	Auto financ.
		Montant	Taux	Implication	Taux	Implication		
Action N°4 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE A L'ALPAGE								
41. ACCES PRINCIPAL A L'ALPAGE	250 000	250 000	34,0%	85 000	17,0%	42 500	51,0%	49,0%
42. LOGEMENT DES HOMMES	1 500 000	1 330 000	34,0%	452 200	17,0%	226 100	51,0%	49,0%
43. ACCES A UNE SOURCE D'ENERGIE	350 000	300 000	34,0%	102 000	17,0%	51 000	51,0%	49,0%
44. ALIMENTATION EN EAU DES LOGEMENTS	150 000	150 000	34,0%	51 000	17,0%	25 500	51,0%	49,0%
TOTAL	2 250 000	2 030 000		690 200		345 100		
Action N°5 : GESTION DURABLE DU DOMAINE PASTORAL								
51. DESSERTE INTERNE	400 000	300 000	34,0%	102 000	17,0%	51 000	51,0%	49,0%
52. ALIMENTATION EN EAU DES ANIMAUX	300 000	300 000	34,0%	102 000	17,0%	51 000	51,0%	49,0%
53. RECONQUETE D'ESPACES PASTORAUX	500 000	450 000	25,0%	112 500	12,5%	56 250	37,5%	62,5%
TOTAL	1 200 000	1 050 000		316 500		158 250		
Action N°6 : OUTIL DE PRODUCTION								
61. PRODUCTIONS LAITIERE ET FROMAGERE - Pour mémoire	700 000							
62. CONTENTION	20 000	20 000	34,0%	6 800	17,0%	3 400	51,0%	49,0%
63. TRAITEMENT EFFLUENTS DE FROMAGERIE- Pour mémoire	200 000					-		
TOTAL	920 000	20 000		6 800		3 400		
Action N°7 : MULTI-USAGE ET MULTI-ACTEUR								
71. INTERACTION ACTEURS - UTILISATEURS	190 000	190 000	40,0%	76 000	20,0%	38 000	60,0%	40,0%
72. COMMUNICATION	131 000	131 000	50,0%	65 500	25,0%	32 750	75,0%	25,0%
73. ENTRETIEN DU PATRIMOINE - Pour mémoire	200 000							
TOTAL	521 000	321 000		141 500		70 750		
TOTAL Volet 2	4 891 000	3 421 000	33,8%	1 155 000	16,9%	577 500	50,6%	49,4%

	MONTANT ACTIONS	RRA			FEADER/RRA		Taux aide	Auto financ.
		Montant	Taux	Implication	Taux	Implication		
TOTAL PPT Tarentaise	5 601 000	3 901 000	35,89%	1 400 000	16,92%	660 000	52,8%	47,2%

Animation PPT – année 2009

L'animation PPT doit permettre de faire vivre et concrétiser localement le Plan Pastoral de Tarentaise sur la période 2009-2013 :

Cette mission s'articule principalement autour de :

1. Animation proprement dite
 - Information des bénéficiaires potentiels, animation des comités techniques et des comités de pilotage dans l'objectif de validation des dossiers.
2. Suivi annuel et évaluation du PPT
 - Etablissement d'une programmation annuelle,
 - Réception sur le terrain des actions menées dans le cadre du PPT,
 - Réalisation et présentation annuelles des bilans et suivis des réalisations du PPT
 - *Rédaction d'une proposition d'avenant si nécessaire (pour mémoire, hors animation globale)*
 - Bilan du PPT en avant dernière année et perspectives avec les membres du comité technique et du comité de pilotage.
3. Communication
 - Rédaction de communiqués de presse (bilan annuel, opérations spécifiques ...).

L'instruction technique des dossiers n'est pas comprise dans cette animation générale portée par l'APTV. Ce travail sera supporté directement par les maîtres d'ouvrage qui feront appel, ou non à un prestataire.

Si une mission d'assistance à maître d'ouvrage est réalisée, le maître d'ouvrage pourra être aidé sur cette assistance parallèlement au montant des travaux.

Un appel d'offre sera lancé pour cette prestation d'animation sur la période fin 2009 – juin 2014.

Le Président Hervé Gaymard propose que l'APTV :

- . valide le PPT Tarentaise,
- . décide la mise en place d'une animation spécifique du programme PPT,
- . sollicite les aides correspondantes de la Région et du FEDER pour l'animation de l'année 2009 d'un montant maximum de 10 000 €.

Le Comité Syndical, après délibéré, à l'unanimité :

- . valide le Plan Pastoral de Territoire de Tarentaise comme présenté,
- . décide la mise en place de l'animation du programme PPT sur le deuxième semestre 2009 pour un montant maximum de 10 000 €,
- . sollicite les aides correspondantes auprès de la Région et du FEDER pour l'animation PPT 2009.

8 – CONTRAT DE BASSIN VERSANT – PRESENTATION, VALIDATION DU PROGRAMME ET PRINCIPE DU PORTAGE DES ACTIONS TRANSVERSALES (voir document joint)

Le Contrat de Bassin est un programme de travaux sur 5 ans ayant pour but de pérenniser les usages de l'eau dans le respect de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il a pour objectif une meilleure prise en compte de nos cours d'eau dans les politiques d'aménagement et une amélioration de la qualité de nos rivières. Le bassin versant concerne 50 communes dont les 43 de l'APTV et 7 communes de Co.RAL, pour un territoire d'environ 1900 km². L'ensemble des cours d'eau et milieu aquatiques sont pris en compte.

Depuis mi 2005, la mise en œuvre du Contrat de Bassin Versant a mobilisé élus, partenaires, moyens humains et financiers, pour déboucher sur un programme d'actions. Le processus de validation du programme définitif s'inscrit dans le calendrier suivant :

- . validation APTV - 5 juin 2009,
- . validation par le Comité de Bassin Versant - 8 juillet 2009,
- . accord de principe du portage des actions par l'ensemble des différents maîtres d'ouvrage – automne 2009,
- . dépôt du dossier final auprès des financeurs - 10 septembre 2009,
- . passage en Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse - 10 décembre 2009,
- . signature du contrat et démarrage des actions - début 2010

L'ensemble des actions se décompose en 3 volets avec une adaptation au territoire :

Volet A - Améliorer la qualité de l'eau

- A1 - réduire les pollutions d'origine domestique (assainissement collectif et individuel)
- A2 - Lutter contre la pollution agricole (programme à définir)
- A3 - Lutter contre les pollutions d'origine industrielles, artisanales et commerciales (programme à définir)

Volet B – Gestion des cours d'eau, des risques d'inondation et de la ressource en eau

- B1- gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
 - B1 - 1 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques
 - B1 - 2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides
 - B1 - 3 : Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau
- B2 - Assurer la protection des personnes et biens face aux risques d'inondation
- B3 - Gérer au mieux la ressource en eau

Volet C – Communication, coordination et suivi

- C1 - Communiquer et développer des relais de l'information et de la communication
- C2 - Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du Contrat en lien avec les outils d'aménagement du territoire

Tableau présenté le 5 juin

Volets du contrat	Volet A1	Volet A2	Volet A3	Volet B1	Volet B2	Volet B3	Volet C
Coût estimatif en €	<i>Environ 23 000 000</i>	<i>En cours de définition Environ 3 000 000</i>	<i>En cours de définition Environ 3 000 000</i>	<i>8 745 000</i>	<i>15 446 000</i>	<i>200 000</i>	<i>1 055 000</i>
TOTAL	Environ 54,5 millions d'euros (en considérant les volets A2 et A3)						

Les actions du contrat

Actions phares

- la modification du régime hydraulique sur l'Isère pour contrecarrer la fermeture du lit mineur et la banalisation des milieux aquatiques,
- la gestion du transport solide, encadrée et suivie,
- un objectif ambitieux de prise en compte des zones humides (restauration, valorisation),
- des actions de restauration des milieux aquatiques conséquentes, en synergie, ou non, avec la protection contre les inondations.

Actions en lien avec d'autres démarches

- la prise en compte des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire (PLU, SCOT, ...).

Autres actions

- l'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du territoire en lien avec les acteurs de l'eau vive et de la pêche,
- l'organisation territoriale pour une action forte contre la renouée du Japon,
- la continuité des programmes d'assainissement.

Opportunités à saisir

- la possibilité de monter **une démarche collective de gestion des déchets et des effluents** avec maîtrise des raccordements aux stations d'épuration
Portes d'entrée : grandes agglomérations (périmètre des stations intercommunales ? A définir en 2010) et/ou filières prioritaires (mécanique automobile, transport, restauration...)
Avantages : aide majorée pour élimination des déchets et aide aux investissements si nécessaire.
Condition sine qua non : un engagement des collectivités sur l'animation auprès des entreprises.
- la possibilité de monter **une démarche collective de gestion des matières organiques agricoles** sur les secteurs prioritaires (issus étude agricole)
Portes d'entrée : secteurs jugés prioritaires.
Avantages : aide aux investissements (encadrée par le PMBE).
Condition sine qua non : un engagement des collectivités et des agriculteurs de traiter 50% des UGB à problèmes sur les secteurs visés.

Les avantages du Contrat de Bassin Versant

- Un engagement à hauteur de 80 % des partenaires financiers sur les actions de restauration des milieux, l'agence de l'eau peut parfois aller jusqu'à 80 % à elle-seule sur les actions phares de restauration des milieux (acquisition foncière zones humides, franchissabilité piscicole, opération milieu d'envergure).
- Une synergie technique et financière de certaines actions de protection contre les inondations avec la restauration des milieux.
- 25% de financement supplémentaire de la Région sur l'entretien des cours d'eau et la gestion de la renouée du Japon (sur cours d'eau).
- 25 à 35% de la Région pour l'assainissement collectif de < 200 EH.
- Un accompagnement du Département sur de nombreuses actions (15 à 25 %).
- Un accompagnement fort sur l'appui technique (postes et animation spécifique : milieux, ANC...).
- La possibilité d'un volet agricole non pris en compte hors contrat.
- La possibilité d'un volet gestion des risques de pollutions issus des entreprises industrielles et artisanales.

Maîtrises d'ouvrage

Ces actions, pour la grande majorité seront mises en œuvre par les collectivités : communes et intercommunalités. Quelques acteurs privés pourront prendre place dans le dispositif (entreprises, agriculteurs, sociétés de remontées mécaniques, EDF, Fédération de pêche...).

L'APTIV conserve un rôle d'animation générale, d'appui technique, de suivi des opérations et de maître d'ouvrage d'opération d'intérêt de bassin versant (modification gestion hydraulique).

Opérations portées par l'APTIV (à défaut d'autres maîtres d'ouvrages compétents).

Tableau présenté le 5 juin

Volets contrat		Coût estimatif	Opérations APTV	Action APTV En € TTC	% du CBV	Taux subvention	APTIV
Volet A	Volet A1	En cours de définition 23 000 000	- investigation terrain des rejets directs sur tronçons eaux vives	15 000	0,07 %	80%	3 000
	Volet A2	En cours de définition 3 000 000	- animation agricole - organisation territoire pour valorisation MO	40 000 30 000	2,3 %	80%	8 000 6 000
	Volet A3	A définir en 2010 3 000 000	- animation générale pollution industrielle et artisanale si montage d'une opération collective	Temps animation généraliste			
Volet B	Volet B1	8 745 000	- animation spécifique ZH - étude modification hydraulique	30 000 430 000	5 %	80%	6 000 86 000
	Volet B2	15 446 000	voir provision PAPI (APTIV et coll)				
	Volet B3	200 000					
Volet C	Volet C1	400 000	ensemble d'actions de communication (outils, formation...)	400 000	100%	80%	80 000
	Volet C2	655 000	- conseil spécifique - technicien de rivière - animateur contrat - bilan contrat	50 000 200 000 325 000 80 000	100%	80%	10 000 40 000 65 000 16 000
TOTAL		Environ 54 500 000		1 600 000	2,9 %	80 %	320 000

Le Président Hervé Gaymard propose que l'APTV :

- . approuve la cohérence du projet et les objectifs poursuivis ainsi que les moyens mis en œuvre,
- . approuve le programme d'actions du Contrat de Bassin Versant,
- . confie au Comité de Bassin Versant et à son Président la charge de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour aboutir à la validation par l'ensemble des partenaires du Contrat de Bassin Versant, et à sa mise en œuvre opérationnelle,
- . approuve le principe du portage des actions transversales par l'APTV : animation générale et thématiques, études, communication et sensibilisation. L'ensemble de ces actions est estimé à 1 600 000 € sur les 5 ans du Contrat, subventionnés à 80 %, soit une part d'autofinancement total de 320 000 euros.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- . approuve la cohérence du projet et les objectifs poursuivis ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre,
- . approuve le programme d'actions du Contrat de Bassin Versant,
- . confie au Comité de Bassin Versant et à son Président la charge de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires pour aboutir à la validation par l'ensemble des partenaires du Contrat de Bassin Versant, et à sa mise en œuvre opérationnelle sur la période 2010-2014,
- . approuve le principe du portage des actions transversales par l'APTV : animation générale et thématiques, études, communication et sensibilisation. L'ensemble de ces actions est estimé à 1 600 000 € sur les 5 ans du Contrat, subventionnés à 80 %, soit une part d'autofinancement total de 320 000 euros.

9 - ANIMATION ZONES HUMIDES ANNEE 2009-2010

Le Président rappelle que faisant suite à l'étude menée en 2007-08 et en amont de la signature du Contrat de Bassin Versant programmée fin 2009, l'APTV, ses différents partenaires financiers et les acteurs de l'environnement souhaitent initier dès cet été la mise en œuvre concrète du « plan d'actions zones humides » qui vaudraient tests et exemples pour les prochaines années.

L'animation mi 2009 –mi 2010 autour des zones humides a pour objectif de :

1. concrétiser une première expérience / démonstration concrète de gestion, sur quelques zones humides prioritaires d'ores et déjà connues et reconnues comme telle,
2. déterminer avec deux zones pastorales les clauses environnementales à intégrer pour la préservation de ces zones,
3. donner à l'échelle d'un domaine skiable les préconisations à mettre en place pour une préservation du patrimoine zones humides.

Il s'agit d'une opportunité pour des communes en Tarentaise d'initier une réflexion accompagnée de gestion de ce patrimoine.

La durée de la mission annuelle d'environ 55 jours de travail couvrira la période juillet 2009 – juin 2010.

Contrairement à l'action qui pourrait se poursuivre à partir de l'été 2010, l'APTV n'est pas maître d'ouvrage de l'opération, mais partenaire associé à travers une convention qui liera le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie et l'APTV.

Le coût total de l'opération est estimé à 30 550 €, réparti entre :

	CG73	RRA	AERMC	APTV	CPNS
Plan de financement	3.055 € (10%)	6.110 € (20%)	15.275 € (50%)	3.055 € (10%)	3.055 € (10%)

En raison du caractère test et démonstratif de l'animation zones humides sur la période été 2009-été 2010, il est proposé à l'APTV de participer à l'animation « zones humides » pour un montant de 3.055 €.

Le Comité Syndical, après délibéré à l'unanimité :

- . décide de la participation de l'APTV concernant l'animation « zones humides » pour un montant de 3.055€,
- . autorise le Président à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

10 – AGENDA CULTUREL - SAISON 2009-2010 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président rappelle que dans le cadre des programmes d'actions CDRA-CTS, la Région et le Département s'engagent financièrement sur la coordination et la communication culturelle.

Dans la poursuite de l'opération menée en 2008 et afin de développer l'accès à la culture pour la population locale, il est proposé de :

- . recenser l'ensemble de l'offre culturelle à destination des habitants à l'échelle de la Tarentaise sur la saison culturelle 2009-2010.
- . mettre en place une communication valorisant l'ensemble des événements culturels de la saison 2009-2010 à destination des habitants de Tarentaise : conception, impression, diffusion et mise en ligne d'un agenda culturel : « La Tarentaise s'affiche ». Deux dépliants seront réalisés pour couvrir l'ensemble de la saison culturelle : un pour la période septembre à décembre (automne 2009) et un autre pour la période janvier à juin (hiver-printemps 2010).

Cette opération, d'un montant total maximum de 6 500 € prend en compte le coût de conception et de réalisation des supports de communication ainsi que leur diffusion.

Il est proposé de s'engager sur la mise en œuvre de ces opérations et de solliciter les aides correspondantes auprès de la Région (CDRA - 40 %) et du Conseil Général (CTS - 40 %).

Le Comité Syndical, après délibéré, vote à l'unanimité (les Conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- . la mise en œuvre des opérations de coordination et de communication culturelle,
- . la sollicitation de la Région des subventions correspondantes (40 %) sur un montant subventionnable de 6 500 €,
- . la sollicitation du Conseil Général des subventions correspondantes (40 %) sur un montant subventionnable de 6 500 €.

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VORGER prend la parole et donne des informations concernant les dossiers suivants :

.D.T.A. :

Plusieurs interventions ont eue lieu au sujet de l'écriture de la DTA portant principalement sur la rédaction du chapitre 3 concernant l'évolution de l'urbanisme dans nos stations, par l'ensemble des communes stations.

Un courrier du Président du Conseil général à l'attentions des principaux ministres en charges du projet et proposant un gel de cette D.T.A. au profit d'une D.T.A.D.D. plus incitative que prescriptive.

Il s'en est suivi une rencontre très constructive avec le chargé de mission dta sur le département X Chantre et Mme Bozonnet, directrice adjointe de la DDEA. Nous siégerons désormais au Comité de pilotage de la DTA, et nous avons eu l'assurance que nos contributions ont été prises en compte dans l'évolution de l'écriture de cette directive.

Dernière version DTA sur le site internet www.dta-alpesdunord.fr

.S.C.O.T.

Une première réunion sur le thème des lits touristiques a eue lieu le 5 mai en présence de personnalité très pointues sur le sujet, cette réunion d'excellente facture a permis de débroussailler le cadre de l'étude a mettre en place, cette réunion sera suivie d'une seconde le 2 juillet à 15 heures avec le même groupe auquel nous associerons des professionnels de l'hébergement touristiques.

Ce lundi 8 Juin le jury recevra les premiers candidats au poste de chargée de mission, nous éprouvons beaucoup de difficultés proposer une sélection, le niveau recherché dans un cadre contractuel limite le nombre de bons candidats.

A l'issue de ces rencontres nous envisagerons probablement une évolution de notre stratégie de recrutement.

Pour faire évoluer le dossier je propose rencontrer dans un premier temps les inter-Co pour mesurer les attentes de chacune, et construire le projet.

Dès que le recrutement du chargé de mission est entériné, je vous propose de faire le tour de l'ensemble des communes de notre assemblée indispensable pour expliquer et approuver ce schéma qui me semble t'il est encore trop confus dans les esprits de chacun.

Le Comité Syndical prend fin à 18 h00

A Moûtiers, le 05 septembre 2009

Le Président
Hervé Gaymard

